



**RAPPORT DE LA SEIZIEME SESSION ORDINAIRE DE LA CONFERENCE  
MINISTERIELLE AFRICAINE SUR L'ENVIRONNEMENT (CMAE)  
LIBREVILLE (GABON), 12 – 16 JUIN 2017**

**1. Résumé**

La seizième session ordinaire de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement (CMAE) a invité les pays africains à :

- a. prendre des mesures pour promouvoir et investir dans les interventions innovatrices pour améliorer de façon durable la productivité du capital naturelle de l'Afrique ; et
- b. promouvoir l'affectation d'un pourcentage adéquat des revenus nationaux ou sous-nationaux découlant des actifs du capital naturel dans le réinvestissement dans les solutions innovatrices environnementales.

**2. Historique**

La composante ministérielle de la seizième session ordinaire de la Conférence africaine ministérielle sur l'environnement (CMAE) a été organisée à Libreville les 15 et 16 juin 2017. La session ministérielle a été précédée d'une réunion de groupe d'experts du 12 au 14 juin 2017. La séance a été tenue sous le thème: *"Investir dans les solutions environnementales innovatrices pour accélérer la mise en œuvre des objectifs du développement durable et de l'Agenda 2063 en Afrique"*.

**3. Objectif de la seizième session ordinaire de la CMAE**

L'objectif principal de la seizième session a été de donner une opportunité aux ministres de délibérer sur la façon dont l'environnement peut, à travers les stratégies pratiques, les plans et les investissements, contribuer à l'accélération de la mise en œuvre des objectifs de développement durable et l'Agenda 2063 de l'Afrique. Par ailleurs, les participants ont examiné les questions majeures à aborder à la troisième session de l'Assemblée des Nations Unies sur l'environnement, devant se tenir en décembre 2017 à Nairobi, dont le thème est "Vers une planète exempte de la pollution" et ont convenu des approches africaines communes pour l'engagement à l'assemblée.

La réunion a également donné une opportunité aux ministres de préparer la treizième session de la Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification devant se tenir en septembre 2017 en Chine, ainsi que la vingt-troisième session de la Convention cadre des Nations Unies sur le changement climatique devant se tenir à Bonn (Allemagne) en novembre 2017.

La séance a donné une occasion de discuter d'autres questions pertinentes et des initiatives liées à l'environnement et au développement durable sur le continent y compris la gouvernance des océans, la mise en œuvre de plan d'action sur le commerce illégal des espèces de la faune sauvage, l'énergie, la préparation de la quatrième conférence des parties à la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique, l'examen des conclusions des réunions des conférences des parties aux conventions de Basel, de Rotterdam et de Stockholm, une mise à jour de l'Amendement de Kigali, ainsi que l'environnement et la participation des jeunes.

#### **4. Participation**

Algérie, Angola, Bénin, Botswana, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Tchad, République du Congo, Côte d'Ivoire, République Démocratique du Congo, Djibouti, Egypte, Ethiopie, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée-Bissau, Guinée Conakry, Kenya, Lesotho, Liberia, Libya, Madagascar, Malawi, Mali, Mauritanie, Maroc, Mozambique, Namibie, Niger, Nigeria, Rwanda, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Somalie, Afrique du Sud, Soudan du Sud, Soudan, Swaziland, Tanzanie, Togo, Ouganda, Zambie et Zimbabwe.

Les représentants des agences des Nations Unies, la Commission de l'Union africaine, l'Agence du NEPAD, la Banque africaine de développement (BAD), la Commission économique africaine, les ambassadeurs, les négociateurs principaux africains du changement climatique, les organisations internationales, les secrétariats de diverses conventions environnementales, l'Union européenne, les institutions de recherche, les organisations intergouvernementales et non-gouvernementales et les jeunes ont également participé.

#### **5. Cérémonie d'ouverture**

La réunion a été officiellement ouverte par M. Emmanuel Issoze-Ngondet, Premier Ministre du Gabon. D'autres discours ont été prononcés par S.E. Khaled Fahmy, Ministre de l'Environnement de l'Egypte et président sortant de la CMAE; M. Erik Solheim, directeur exécutif, le Programme des Nations Unies pour l'Environnement; Mme Josefa Leonel Correia Sacko, Commissaire en charge de l'économie rurale et de l'agriculture, la Commission de l'Union africaine; Mme Patricia Espinosa, Secrétaire exécutif, Convention cadre des Nations Unies sur le changement climatique; Dr. Naoko Ishii, CEO et président du GEF; Mme Cyriaque Sendashonga, Directrice Globale, Programme et Unité de Politique, Union internationale pour la Conservation de la Nature; M. Anthony Nyong, Directeur pour le Changement climatique et la Croissance Verte, Groupe de la Banque africaine pour le développement; M. Klaus Rudischhauser, Directeur général adjoint pour la Coopération pour le développement, l'Union européenne; et Mme Tracy Sonny, représentant la société civile.

#### **6. Question d'organisation**

Les pays suivants ont été élus pour servir au nouveau bureau pour la période 2017–2018:

<b>Sous-région</b>	<b>Pays</b>	<b>Poste</b>
Afrique centrale	Gabon	Président
Afrique orientale	Ethiopie	Vice-Président
Afrique du Nord	Maroc	Vice-Président
Afrique australe	Afrique du Sud	Vice-Président et Rapporteur
Afrique de l'Ouest	Côte d'Ivoire	Vice-Président

## 7. La session ministérielle a examiné les questions suivantes:

- investir dans les solutions environnementales innovatrices pour accélérer la mise en œuvre des Objectifs de développement durable et l'Agenda 2063 en Afrique;
- vers une planète indemne de pollution: participation de l'Afrique à la troisième session de l'Assemblée des Nations Unies sur l'environnement;
- contribution de l'Afrique à la lutte contre le changement climatique.

Les ministres ont également discuté du Fonds spécial d'affectation de la Conférence africaine ministérielle sur l'environnement et la question des Comités techniques spécialisés (CTS) de l'Union africaine et le statut de la Conférence ministérielle sur l'Environnement.

## 8. Déclaration, décisions et messages clés de la seizième session ordinaire de la CMAE

Les ministres ont adopté la Déclaration de Libreville sur l'Investissement dans les solutions environnementales innovatrices, les quatre décisions et les messages clés.

### La Déclaration de Libreville sur l'Investissement dans les solutions environnementales innovatrices

La déclaration a préconisé l'engagement décisif à prendre les mesures appropriées pour promouvoir et investir dans les interventions innovatrices pour soutenir et améliorer la productivité du capital naturelle des pays africains afin d'accélérer la mise en œuvre des Objectifs de développement durable et l'Agenda 2063 de l'Afrique; et promouvoir l'affectation d'un pourcentage adéquat des revenus sous-nationaux découlant des actifs du capital naturel pour réinvestir dans les solutions innovatrices environnementales.

Elle prévoit la promotion et la vulgarisation de l'économie circulaire, l'économie verte, l'économie bleue et les stratégies de symbiose industrielle dans leurs pays, et la vulgarisation et la reproduction de l'économie circulaire et des politiques et programmes de développement des entreprises vertes pour permettre la croissance de l'entrepreneuriat durable comme élément clé de l'agenda de transformation économique de l'Afrique.

La déclaration a mandaté le Président de la CMAE à mettre en œuvre la décision SS.VI/6, relative à la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement et le Comité technique spécialisé de l'Union africaine sur l'agriculture, le développement rural, l'Eau et l'Environnement qui a demandé au Président de la CMAE de soumettre une décision à la Commission de l'Union africaine selon laquelle, vu l'importance croissante de la dimension environnementale dans le développement durable en Afrique et dans le monde, la CMAE continue d'opérer comme un organe indépendant et pour la Conférence de l'Union africaine, pour examiner sa décision de supprimer la CMAE.

### **Décisions**

Quatre (4) décisions sur les questions environnementales clés ont été adoptées à la réunion:

**(a) *Décision 1: Investir dans les solutions environnementales innovatrices en vue de l'accélération de la mise en œuvre des Objectifs de développement durable et de l'Agenda 2063 en Afrique***

La décision préconise des mesures appropriées pour promouvoir et investir dans les interventions politiques innovatrices, y compris la reproduction, soutenir et améliorer la productivité du capital naturel pour accélérer la mise en œuvre des objectifs de développement durable ainsi que l'Agenda 2030 et l'Agenda 2063 de l'Afrique. Elle souligne la nécessité de promouvoir le développement et le renforcement des partenariats entre les gouvernements, le secteur privé, les organisations non gouvernementales, la communauté internationale et d'autres parties concernées pour promouvoir et améliorer les investissements dans les solutions environnementales innovatrices.

Elle invite tous les Etats membres de l'Assemblée des Nations Unies sur l'environnement à adopter, lors de sa troisième session, une révolution universellement applicable sur les solutions innovatrices environnementales pour galvaniser l'attention de la communauté internationale sur le renforcement de la gestion durable du capital naturel.

**(b) *Décision 2: Décision générale sur l'environnement en Afrique***

La décision comporte six sections sur (i) les mécanismes de gouvernance pour la gestion axée sur l'écosystème des océans en Afrique; (ii) la gestion de la pollution en Afrique; (iii) la désertification, la terre, la dégradation et la sécheresse; (iv) la faune sauvage : la gestion et le commerce illégal; (v) l'organisation de la 14ème session de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique en Egypte; et (vi) l'énergie renouvelable durable.

*Les mécanismes de la gouvernance pour la gestion basée sur l'écosystème des océans en Afrique*

La décision a convenu de renforcer les institutions nationales et régionales pour améliorer la gouvernance et les approches de gestion et mettre en place des politiques et des législations océaniques appropriées pour orienter l'utilisation des outils de planifications axées sur les régions. Il s'agit, entre autres, de la planification spatiale marine et les aires marines protégées dans la gestion des ressources marines et côtières dans leurs zones exclusives économiques et les eaux adjacentes. Elle s'accorde pour poursuivre le renforcement de la coopération régionales en vue de la gestion des ressources marines communes et partagées y compris par l'échange des informations, la communication, la collaboration, la coopération, le renforcement des capacités et la coordination. Elle encourage les Etats membres africaine à mettre en œuvre l'appel pour l'action de l'océan adopté à la Conférence de l'océan à New York en juin 2017.

#### *Gestion de la pollution en Afrique*

La décision engage les pays africains à améliorer la gestion des produits chimiques, des déchets et le contrôle de la terre, de l'air (extérieur et intérieur), l'eau douce, la pollution marine et autres formes de pollution par le renforcement de la gestion des connaissances, les cadres politiques, législatifs et régulateurs. Elle invite à intégrer et renforcer les aspects de la gestion de la pollution dans les agendas de développement national, interioriser les coûts de pollution et sensibiliser aux plans sous-national et local, les communautés d'hommes d'affaires et les collectivités locales sur les impacts environnementaux, sanitaires et socioéconomiques négatifs de la pollution. Elle invite la société civile, les hommes d'affaires, le secteur industriel et le secteur privé en Afrique à s'engager, individuellement et collectivement à faire de l'Afrique un continent indemne de la pollution.

#### *Désertification, terre, dégradation et sécheresse*

La décision entérine la déclaration de Windhoek pour améliorer la résilience à la sécheresse en Afrique, en particulier l'appel à la création d'un protocole contraignant sur la gestion de la sécheresse et l'amélioration de la résilience en Afrique au titre du cadre de la CNUCLD/UNCCD. Elle recommande qu'une décision sur l'approbation du protocole contraignant sur la gestion de la sécheresse et l'amélioration de la résilience en Afrique dans le cadre de la CNUCLD soit soumise par le Président de la CMAE pour examen et approbation par le Sommet de l'Union africaine en juillet 2017.

Elle convient d'élaborer une compréhension commune et parle d'une seule voix lors de la 13ème Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies pour lutter contre la désertification en particulier sur les questions régionales y compris la nécessité d'élaborer un protocole sur l'amélioration de la résilience à la sécheresse, le fonds de neutralité de la dégradation proposé, entre autres. Elle recommande que l'Unité de coordination régionale pour la CNUCLD/UNCCD en Afrique ait son siège à la Commission de l'Union africaine.

#### *Faune sauvage: gestion et commerce illégal*

La décision recommande la mise en œuvre de la stratégie africaine sur la lutte contre l'exploitation illégal de la faune et de la flore sauvage en Afrique aux niveaux national, sous-régional et régional et entérine la création d'un groupe d'experts pour faciliter la mise en œuvre de la stratégie telle que recommandée par le comité consultatif

technique. Elle convient de poursuivre, grâce à l'appui des partenaires, les engagements des Etats africains de l'aire de répartition des éléphants afin de renforcer la compréhension commune sur la conservation, la gestion, le commerce et d'autres questions d'intérêt aux Etats africains.

*Organisation de la quatorzième session de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique en Egypte*

La décision entérine et appuie la proposition de l'Egypte d'organiser un événement de haut niveau en association avec la 14<sup>ème</sup> réunion de la Conférence des Parties de la Convention sur la diversité biologique pour donner une orientation politique et stratégique sur les priorités de la biodiversité en Afrique. Elle invite les Etats membres africains à participer activement à la 14<sup>ème</sup> réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique et ses protocoles qui se tiendra en Egypte en novembre 2018.

*Energie renouvelable durable*

La décision convient d'améliorer le développement et l'utilisation de l'énergie renouvelable propre qui permettra de promouvoir l'exploitation durable et la valeur ajoutée du capital naturel de l'Afrique. Elle recommande la tenue de réunions conjointes des ministres africains de l'environnement pour donner une orientation politique et stratégique sur l'environnement innovateur et les solutions d'investissement pour accélérer le développement des énergies propres.

**(c) *Décision 3: Engagement de l'Afrique à la troisième session de l'Assemblée des nations Unies sur l'environnement***

La décision souligne l'importance d'élaborer des solutions à la pollution en Afrique qui soient axées sur le développement et qui contribuent à l'éradication de la pauvreté et la création d'emplois et de richesse sur le continent. Elle souligne que les conclusions de la troisième session de l'Assemblée des Nations Unies sur l'environnement devraient être orientées vers la fourniture d'appui technologique et financier et le renforcement des capacités afin d'accroître les efforts de l'Afrique pour formuler et exécuter les politiques, la législation et les programmes dans le but d'assurer une gestion environnementale saine, y compris par la prévention, l'inversion et l'élimination des effets de la pollution.

La décision invite les Etats membres à commencer le plus tôt possible, les discussions et les délibérations sur les questions environnementales prioritaires à l'Afrique dans le but de les formuler en projet de présentation lors de la troisième session de l'Assemblée des Nations Unies sur l'environnement. Elle réaffirme l'importance de finaliser les travaux de la séance de haut niveau de la troisième session de l'Assemblée des Nations Unies sur l'environnement avec un document final sous forme d'une déclaration politique négociée par les Etats membres et adoptée par consensus.

La décision convient que le Président de la CMAE et son Bureau, en collaboration avec les représentants permanents basés à Addis-Abeba, Genève, Nairobi et New York, doivent poursuivre la coordination des travaux du Groupe africain afin d'assurer un front

efficace et coordonné lors de la troisième session de l'Assemblée des Nations Unies sur l'environnement.

**(d) *Décision 4: Changement climatique***

La décision a réaffirmé l'engagement des pays africains à l'Accord historique de Paris et à appuyer sa mise en oeuvre, en veillant sur la parité entre l'atténuation et l'adaptation. Elle invite les Parties à l'Accord de Paris sur le changement climatique à reconnaître les circonstances particulières et les besoins des pays africains, conformément aux décisions pertinentes et précédentes de la Conférence des Parties à la Convention cadre des Nations Unies sur le changement climatique.

Les gouvernements africains trouvent déplorable que les Etats-Unis, le plus grand émetteur des gaz à effet de serre se soit retiré de l'Accord de Paris et ont exhorté les Etats-Unis à reconsidérer leur position.

Elle invite le Groupe africain des négociateurs à intensifier ses efforts à actualiser la Position africaine commune sur le changement climatique comme plate-forme pour défendre les intérêts des pays africains à la vingt-troisième session de la Conférence des Parties à la Convention cadre des Nations Unies sur le changement climatique devant se tenir à Bonn en novembre 2017.

**9. Clôture de la session**

Suite aux échanges habituels de courtoisies, le Président de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement a déclaré la séance ministérielle de la seizième session ordinaire de la conférence close à 21h15 le vendredi 16 juin 2017.